

Recommandations Traversée des rues / Ville de Montréal / 14 mars 2023

- 1** Que l'on considère l'importance d'expliciter certains termes ou concepts, tels que, la mélodie sonore, le mobilier urbain et la réduction des longueurs de traverses en fonction des divers usagers;
- 2** Qu'une analyse des besoins puisse déterminer le temps requis pour traverser sécuritairement aux feux à décompte numérique en tenant compte des catégories d'usagers. La norme 0.9m/s est-elle vraiment implantée et est-elle adéquate?
- 3** Que l'on multiplie l'installation des feux à décompte numérique;
- 4** Que l'on mette à jour une liste identifiant les secteurs ou les intersections conformes et d'autres considérées comme dangereux ou en observation;
- 5** Qu'une information pertinente soit diffusée en regard des endroits dangereux où des accidents surviennent régulièrement;
- 6** Que des personnes âgées soient impliquées et fassent partie des différents comités de travail de la Ville;
- 7** Que la Ville examine la possibilité d'installer des trottoirs chauffants pour résoudre certains problèmes de déplacement en hiver;
- 8** Que l'on prévoit une campagne de sensibilisation et d'information dans les principaux médias sur les mesures qui seront prises en matière de traverses des rue et accessibilité;
- 9** Publier sur les sites Internet les mesures d'accessibilité mises en place dans la Ville-centre et les arrondissements;
- 10** Que l'on informe mieux les piétons et les automobilistes sur les mesures d'accessibilité universelle ;
- 11** Que l'on clarifie et simplifie la démarche à suivre pour un citoyen qui veut signaler un problème d'accessibilité universelle.
- 12** Que l'on précise et fasse connaître le rôle de la Ville-centre et des arrondissements dans l'implantation, la réalisation et l'entretien des mesures d'accessibilité universelle et le faire connaître;
- 13** Que l'on exige que chaque arrondissement ait un plan de mise en œuvre de mesures d'accessibilité et en rende compte dans son rapport annuel.